

Basket Club Allaudien



Complexe sportif Jacques Gaillard
Pie d'Autry 13190 Allauch
Association Loi 1901- Déclarée sous le n°22615-Parution au J.O n°49 du 4/12/91-
Agrément jeunesse et sports1018 S/92

DOSSIER D'INSCRIPTION 2023-2024

➤ 1^{ère} étape : Pré-inscription e-licence

1. Renouvellement de licence

Envoyer un mail à bc.allaudien@gmail.com en précisant :

- Nom et prénom
- Date de naissance
- N° de téléphone
- Email



Un lien vous sera envoyé par le club : bc.allaudien@gmail.com

2. Création, Mutation ou Prêt

Voir avec le coach concerné et APRES ACCEPTATION, se référer au 1 : même démarche

➤ 2^{ème} étape : Liste des documents à fournir :

- soit par mail : bc.allaudien@gmail.com
- soit pendant les permanences au gymnase Tommasi (les jours et horaires seront communiqués en début de saison)

- ✓ La fiche de renseignements
- ✓ 1 Photo d'identité
- ✓ La fiche des « Autorisations »
- ✓ L'attestation d'assurance « Responsabilité Civile & Individuelle Accident »
- ✓ Le Règlement Intérieur
- ✓ La décharge de responsabilité
- ✓ Le questionnaire médical Ou Certificat Médical

➤ 3^{ème} étape : Paiement de la cotisation annuelle

CATEGORIES	ANNEE DE NAISSANCE	TARIF SAISON 2023-2024	TARIFS "MUTATION" A RAJOUTER	TARIFS "PRÊT"
DECOUVERTE	U13-U15-U17	210 euros		
De U6 A U11	De 2013 à 2018	265 euros		
De U12 à U15	De 2009 à 2012	280 euros	A partir de U14 payant 60 euros TARIF LICENCE = 340 euros	A partir de U14 payant 78 euros TARIF LICENCE = 358 euros
De U16 à SENIORS	à partir de 2008	295 euros	60 euros TARIF LICENCE = 355 euros	115 euros TARIF LICENCE = 410 euros

► Mode de règlement en ligne sur le lien HelloAsso (possibilité de régler en 3 fois en CB).

► Le montant de la « carte collégien », « E-Pass Jeunes » ou « Pass-Sport » vous sera remboursé une fois le montant de la carte encaissé.



Aucun dossier : incomplet, non visé par le coach ou mal renseigné ne sera accepté.

Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué une fois la licence établie quel que soit le motif (maladie, déménagement, choix personnel...)

Basket Club Allaudien



Complexe sportif Jacques Gaillard
Pie d'Autry 13190 Allauch
Association Loi 1901- Déclarée sous le n°22615-Parution au J.O n°49 du 4/12/91-
Agrément jeunesse et sports 1018 S/92

Fiche de renseignements 2023-2024

Catégories :

U7 U9 U11 U13 U15 U17 garçons U18 filles

U20 Séniors

Coach Arbitre OTM Membre du bureau :

Création Renouvellement Mutation Prêt

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

NOM : Prénom : Date de naissance :/...../.....
Adresse : Sexe : F M
Code postal : Ville :
Tél. domicile : Tél. Port joueur :
Email (obligatoire) :
Profession :
Niveau Scolaire :
Taille sur maillot : 6 ans 7 ans 8 ans 10 ans 12 ans 14 ans XS S M L XL XXL

Représentant légal (pour les mineurs) : Père Mère Autre :
Nom : Prénom :
Téléphone port. Email :
Profession :

Autre représentant légal (pour les mineurs) : Père Mère Autre :
Nom : Prénom :
Téléphone port. Email :
Profession :

► Mode de règlement en ligne sur le lien HelloAsso (possibilité de régler en 3 fois en CB).

► Le montant de la « carte collégien », « E-Pass Jeunes » ou « Pass'Sport » vous sera remboursé une fois le montant de la carte encaissé.

VISA DU COACH : Nom + signature



AUTORISATIONS SAISON 2023-2024

INFORMATIONS CONCERNANT LE/LA LICENCIÉ(E)

Nom : Prénom :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

En adhérant au BASKET CLUB ALLAUDIEN, je m'engage à honorer financièrement toutes pénalités liées aux décisions disciplinaires de la FFBB (fautes techniques, disqualifiantes, frais de commissions disciplinaires...)

SITUATION ET AUTORISATIONS MEDICALES (A remplir par le/la licencié(e) ou son représentant légal si mineur) :

Nom et Prénom du licencié :

Nom et Prénom du représentant légal (pour les mineurs) Père, Mère, Tuteur légal

- J'autorise le BASKET CLUB ALLAUDIEN à appeler en cas d'accident, les secours et le faire hospitaliser si nécessaire :

OUI NON

- Je souffre ou mon enfant souffre d'une maladie chronique (ex : Asthme, problèmes cardiaques, épilepsie...) :

OUI NON Si OUI laquelle :

- Je suis allergique ou mon enfant est allergique à un médicament : OUI NON

Si OUI les préciser :

AUTORISATION DE TRANSPORT (A remplir par le/la licencié(e) ou son représentant légal si mineur) :

Nom et Prénom du/de la licencié(e) :

Nom et Prénom du représentant légal (pour les mineurs) Père, Mère, Tuteur légal

J'autorise les responsables du club à confier mon enfant à un tiers en cas d'indisponibilité pour les déplacements. Je décharge toute responsabilité pour les déplacements et je décharge de toute responsabilité la personne qui l'accompagnera :

OUI NON

DROIT À L'IMAGE (À remplir par le licencié ou son représentant légal si mineur) :

Nom et Prénom du licencié :

Nom et Prénom du représentant légal (pour les mineurs) Père, Mère, Tuteur légal

J'autorise le BASKET CLUB ALLAUDIEN à utiliser mon image ou l'image de mon enfant sur les divers supports du club (affichage, photos et site internet, nos réseaux sociaux Facebook et autres...) du club : OUI NON

Fait à, Le

Signature du représentant légal et/ou du licencié

« Lu et approuvé »

BASKET CLUB ALLAUDIEN

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

En adhérant au BASKET CLUB ALLAUDIEN, vous adhérez à une association loi 1901, gérée par des bénévoles. En aucun cas, le club ne fournit, en contre partie du paiement de cette licence, **une prestation de services**. Par conséquent, le licencié a des droits mais également des devoirs.

Le règlement intérieur a pour but de faciliter la vie au sein du club. Conformément aux statuts de l'association, le Bureau du BASKET CLUB ALLAUDIEN peut sanctionner tout manquement à ce règlement, ou au règlement sportif de la FFBB.

L'adhésion au sein du BASKET CLUB ALLAUDIEN engage les signataires à respecter le règlement intérieur et à participer activement à la vie du club.

LES ENTRAÎNEMENTS ET LES MATCHS

Article 1 Entraînements obligatoires.

Suivant le projet sportif du club, chaque équipe bénéficie d'un ou plusieurs **entraînements hebdomadaires obligatoires**. En cas **d'absences répétées aux entraînements et aux matchs, sans justificatif, l'entraîneur pourra décider de ne pas convoquer le joueur au match suivant.**

UNE ABSENCE A L'ENTRAÎNEMENT OU AU MATCH PENALISE TOUTE L'EQUIPE !

Article 2 Horaires et lieux d'entraînement.

Les horaires et lieux prévus en début de saison peuvent être modifiés. Le BASKET CLUB ALLAUDIEN utilise des installations sportives mises à sa disposition par la commune d'Allauch. Le club est donc tributaire des créneaux horaires qui lui sont attribués pour les entraînements et compétitions. Des entraînements peuvent être organisés sur différents dispositifs sportifs (parcs, terrains omnisports, parcours de santé...) en dehors et en plus de l'horaire initialement prévu.

La ponctualité est une forme de respect des autres. Ainsi, l'entraîneur s'engage à respecter les horaires des entraînements. En cas d'absence ou de retard, il s'engage à prévenir les membres de l'équipe.

De même, chaque licencié(e) s'engage à être présent à l'heure du début de l'entraînement, avec une tenue de sport adaptée, fournie par le joueur(se). Dans un souci de respect des autres membres de l'équipe, l'entraîneur doit être prévenu de toute absence.

Article 3 Responsabilité des parents.

Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leurs enfants pénétrer dans les installations sportives.

Les sorties avant la fin de l'entraînement ne peuvent être autorisées que sur demande des parents et signalées à l'entraîneur.

La présence des parents aux entraînements n'est pas souhaitable, sauf accord de l'entraîneur.

Les parents s'engagent à accompagner leur enfant aux compétitions à domicile comme à l'extérieur.

Aucune intervention pédagogique des parents n'est autorisée lors des entraînements et des matchs. Les parents ne peuvent en aucun cas coacher des tribunes mais sont vivement engagés à soutenir les enfants, les équipes et les entraîneurs. **Lors des matchs, les parents doivent rester dans les tribunes.**

Le coach est le seul décisionnaire de la convocation aux matchs et du temps de jeu des joueurs.

Article 4 La tenue de jeu.

Le BASKET CLUB ALLAUDIEN met une tenue de jeu (maillot et short) à la disposition de chaque participant, pour l'usage unique de la compétition.

Article 5 Présences aux matchs et aux tournois.

Lorsqu'un joueur est engagé en compétition, sa présence aux matchs est obligatoire. Dans un souci de respect des autres membres de l'équipe et du club, toute absence doit être justifiée et signalée à l'entraîneur le plus tôt possible.

LE BASKET EST UN SPORT COLLECTIF !

Lors des matchs, les membres de l'équipe doivent être présents une heure avant l'horaire prévu de la rencontre.

Les forfaits aux matchs et aux tournois entraînent des pénalités onéreuses pour le club donc chaque joueur doit respecter son engagement.

Article 6 Arbitrage et tables de marque.

En étant licencié au BASKET CLUB ALLAUDIEN, les joueurs et leurs familles s'engagent aussi à aider à l'arbitrage et à la tenue de la table de marque électronique. Cette participation s'inscrit dans l'apprentissage des règles du jeu et de la vie en communauté. **En début de saison, les entraîneurs demanderont aux joueurs et à leurs parents de se positionner sur une fonction (Marqueur, chronométreur, arbitre). Ensuite, un planning des convocations sera proposé et sera disponible sur notre site internet www.basketcluballaudien.com. En cas d'indisponibilité, la personne convoquée devra procéder elle-même à son remplacement.**

NE SERONT ENGAGÉES UNIQUEMENT LES ÉQUIPES QUI AURONT AU MOINS TROIS RÉFÉRENTS POUR TENIR LA TABLE ELECTRONQUE. LE CLUB S'ENGAGE A ASSURER LA FORMATION.

COMPORTEMENT : Ethique et Discipline

Article 7 Respect des choix des cadres.

Les parents et les joueurs s'engagent à respecter les options sportives prises par les cadres techniques pour l'ensemble de la saison ou pour un match, en accord avec le projet sportif.

Des sélections pourront être faites en fonction du nombre d'enfants par équipe. Les critères retenus seront le niveau de basket, le comportement et la présence aux entraînements et aux compétitions.

Article 8 Respect des autres.

Les joueurs du BASKET CLUB ALLAUDIEN, leurs parents et ceux qui les accompagnent engagent l'image du club et la responsabilité du Président. Il est donc essentiel que chacun ait sur le terrain et dans les tribunes une attitude correcte. L'adversaire doit être respecté ainsi que les décisions prises par les arbitres, les entraîneurs et les dirigeants. Les parents doivent soutenir les enfants dans cette démarche et doivent avoir un comportement exemplaire en tant que supporters. Les comités et les ligues prennent des sanctions sévères face à tout manquement.

Les actes de violences sont formellement interdits et seront sanctionnés.

Le non-respect des articles 7 et 8 entraînera une convocation devant une commission de discipline constituée du Président, de la Trésorière et de la Secrétaire Générale. Les sanctions pourront aller jusqu'à l'exclusion de l'adhérent du Club sans aucun remboursement de la cotisation.

Article 9 Hygiène.

Il est fortement conseillé de prendre une douche après chaque entraînement et chaque match. Il est demandé de laisser les installations sanitaires et les vestiaires aussi propres que possible.

Article 10 Les vols.

Le BASKET CLUB ALLAUDIEN décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels. Il est donc conseillé de ne pas venir aux entraînements ou aux matchs avec des objets de valeur et des sommes d'argent importantes, et de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et des compétitions.

Article 11 Cotisation, remboursement et amendes.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé par le comité de direction.

Aucun remboursement de cotisation, quelle que soit la raison (personnelle ou médicale) ne sera effectué une fois la licence enregistrée.

Les fautes techniques sont à la charge du licencié ou à celle de son responsable légal s'il est mineur. Le licencié ne pourra pas jouer le match suivant tant qu'il n'aura pas payé sa pénalité financière auprès du club.

DIVERS

Article 12 Manifestations.

Dans le cadre du contrat associatif, les joueurs et les parents peuvent être sollicités pour aider les dirigeants à l'organisation et au fonctionnement des diverses manifestations organisées par le club.

SIGNATURE DU LICENCIÉ :

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL :

DECHARGE DE RESPONSABILITES



Saison 2023-2024

Je soussigné(e),

(Nom, Prénom) _____

Numéro de téléphone : _____ Mail : _____

Père Mère ou représentant légal

De l'enfant

(Nom, Prénom) _____

Né(e) le : _____ Age : _____

Pratiquant le Basket Ball au sein du Club ALLAUCH BASKET BALL en catégorie : _____

autorise n'autorise pas

Mon enfant mineur à rester seul, sans surveillance, avant l'arrivée de son coach et à quitter seul l'entraînement.

Comme je n'autorise pas mon enfant à rester seul sans surveillance et à quitter son entraînement seul, je vous désigne la ou les personnes autorisées à venir récupérer mon enfant à la fin de l'entraînement (sur présentation d'une pièce d'identité). Ceci n'engage nullement la responsabilité du club, les parents restant entièrement responsables de leurs enfants après l'entraînement :

NOM : _____ Numéro de téléphone : _____

NOM : _____ Numéro de téléphone : _____

• Le coach ne pouvant entre 2 entraînements, être en charge et responsable des enfants mineurs du cours précédent, j'accepte les conditions fixées par le Club et je m'engage à être présent tant que le coach n'est pas arrivé et à l'heure pour récupérer mon enfant dès la sortie du cours.

• Je déclare dégager le club ALLAUCH BASKET BALL et ses coaches de toute responsabilité avant et après l'entraînement de mon enfant et je m'engage à ce que la personne ayant la charge de mon enfant soit présente tant que le coach n'est pas arrivé et à l'heure pour le récupérer à la fin de l'entraînement. Le Club décline toute responsabilité avant l'arrivée du coach et dès la fin de l'entraînement de mon enfant.

Date :

Nom Prénom

Signature du représentant légal 1

Date :

Nom Prénom

Signature du représentant légal 2